



Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2005
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-neuvième session

28 février-11 mars 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par Ittijah-Union des associations arabes communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2005/1.



Déclaration

Les citoyennes palestiniennes d'Israël dans l'économie israélienne¹

L'économie israélienne a récemment enregistré une croissance de 4 %. Pourtant, les fruits de cette croissance sont inégalement répartis². On constate actuellement une tendance au creusement des inégalités entre les ménages à revenu élevé, moyen et faible. Cette tendance est d'autant plus profondément enracinée que la société israélienne est segmentée en nombreux groupes ethniques et socioculturels différents, ce qui est très apparente chez les citoyens palestiniens d'Israël, surtout parmi les femmes³.

En 2003, les citoyennes palestiniennes d'Israël comptaient pour 19,3 % de la population totale, alors que les femmes palestiniennes représentaient près de la moitié de la population palestinienne vivant en Israël⁴. Les femmes sont l'objet de discrimination à trois niveaux : du fait qu'elles sont des femmes, du fait qu'elles font partie d'une société patriarcale dominée par les hommes et du fait qu'elles appartiennent à une des minorités ethniques autochtones vivant en Israël, ce qui fait d'elles le groupe de population le plus défavorisé du pays.

Depuis octobre 2000 et le début de la deuxième Intifada (le soulèvement palestinien contre l'occupation israélienne), les femmes, comme les hommes, ont souvent ressenti les répercussions directes ou indirectes du conflit. Durant l'année 2002/03, plusieurs formes d'aide publique ont souffert d'une série de compressions budgétaires qui ont conduit au ralentissement de l'économie nationale. Tous les secteurs de la population ont été touchés, mais ce sont les familles pauvres et les femmes palestiniennes, en particulier, qui ont le plus souffert⁵.

Ces dernières années, le Gouvernement israélien a radicalement modifié sa politique sociale, ce qui a contribué à l'instabilité économique⁶. Les premières mesures d'austérité ont visé la population active, altéré le réseau de protection sociale du pays et ébranlé les acquis de nombreuses années⁷. Ces mesures économiques ont été adoptées en réponse au ralentissement de l'activité économique, qui résultait de deux facteurs : le conflit israélo-palestinien et la récession mondiale⁸. Alors que d'autres parties du monde commençaient à renouer avec la croissance, Israël continuait de s'enfoncer dans la récession. Le conflit est devenu la principale cause de la récession⁹. Le Gouvernement a pu affecter des crédits importants à la défense pour maintenir l'occupation, construire de nouvelles colonies et défendre ou étendre celles qui existaient déjà. Il a aussi investi des milliards dans la construction d'un mur, dont le coût est bien plus élevé qu'initialement prévu, après avoir confisqué de vastes parties du territoire palestinien¹⁰.

Les propositions budgétaires pour l'exercice 2005, qui sont actuellement soumises à l'approbation du Parlement israélien, s'inscrivent dans le prolongement direct des mesures fiscales délétères qui poussent toujours plus de familles vers la pauvreté, les femmes palestiniennes étant le groupe le plus lourdement touché.

Les femmes, comme les hommes, subissent les effets préjudiciables des conflits armés, mais de manière différente, comme le souligne la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que l'étude réalisée par le Conseil en octobre 2002 sur les conséquences des conflits armés pour les femmes. L'une des principales conséquences du conflit israélo-palestinien pour les femmes en Israël a

été la féminisation accrue de la pauvreté, surtout visible au niveau de l'emploi et de l'économie.

Le rapport récemment publié par l'Institut national d'assurances (NII)¹¹ révèle de pénibles données sur l'incidence de la pauvreté. Une famille palestinienne a trois fois plus de chances qu'une famille juive d'être dans l'indigence – 55,6 % des Arabes vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 30,8 % de Juifs¹². En outre, certains hauts responsables de la Banque d'Israël ont récemment déclaré que le pourcentage de pauvres était de 30 % supérieur à celui indiqué par le NII. Qui plus est, les données de 2003 révèlent que le pourcentage d'enfants arabes vivant sous le seuil de pauvreté atteint 57,5 %, contre 30,8 % pour les enfants juifs.

On considérait que la pauvreté en Israël n'était en soi qu'un problème économique lié au développement. Force est néanmoins de constater que ce phénomène est certes lié au développement mais aussi à l'insécurité, comme le révèle le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, intitulé : « Un monde plus sûr : notre affaire à tous ».

Deux facteurs importants influent sur l'incidence de la pauvreté parmi les Arabes vivant en Israël : les familles nombreuses et la faiblesse des revenus, qui est liée aux taux élevés de chômage; la faiblesse des salaires; et le fait qu'une forte proportion de ménages ne compte qu'un seul soutien de famille, notamment, en raison de la faible participation des femmes arabes à la population active¹³.

Les inégalités entre Palestiniens et Juifs dans l'emploi se manifestent dans plusieurs domaines :

En 2002, 39 % des Palestiniens âgés de 15 ans ou plus participaient à la population active contre 57 % pour les Juifs¹⁴. Or, parmi les femmes, seules 17,1 % des Palestiniennes participaient à la population active, contre 54 % des Juives¹⁵. La participation des femmes bédouines palestiniennes (dont la plupart vivent dans le sud) est encore bien plus faible, soit 6 %¹⁶. Compte tenu de l'écart entre les taux d'activité économique des hommes juifs et des hommes palestiniens, beaucoup de familles se retrouvent privées de tout soutien et perdent ainsi le bénéfice des prestations sociales¹⁷, ce qui perpétue les inégalités entre les sexes et les communautés ethniques.

Les disparités dans l'accès à la fonction publique : en 2002, les Palestiniens comptaient pour 6,1 % des salariés en Israël¹⁸, alors qu'ils représentaient 19,3 % de l'ensemble de la population. De plus, sur la totalité des Palestiniens employés dans la fonction publique, les femmes ne comptaient que pour 38,8 %, alors que le pourcentage total de femmes travaillant dans ce secteur était de 62,4 %¹⁹.

Les disparités en matière de revenu d'emploi : le revenu moyen des familles palestiniennes en Israël équivaut à 57 % du revenu moyen des familles juives, outre que le revenu moyen des femmes est inférieur à celui des hommes (69 %), ce qui explique qu'à peine 3 % des ménages palestiniens figurent parmi les 20 percentiles supérieurs à l'échelle nationale, contre 22 % des ménages juifs²⁰.

L'écart des taux de chômage entre Juifs et Palestiniens en Israël : depuis 1996, le taux général de chômage en Israël a régulièrement augmenté. Ce phénomène a atteint son paroxysme pendant la récession de 2001-2003, mais le chômage a augmenté plus fortement dans la population palestinienne et l'écart des taux de chômage entre Arabes et Juifs s'est creusé²¹.

Inégalité d'accès à l'emploi et débouchés subsidiaires : les zones industrielles situées dans les localités arabes constituent une source d'emploi pour les hommes et les femmes arabes, ainsi que des emplois subsidiaires. Mais en 2003, à peine 3,2 % des zones industrielles établies dans des municipalités et placées sous la supervision d'Israël étaient situées dans des localités arabes²².

Le manque de mobilité et de transports publics dans les villages arabes est un autre facteur qui empêche la participation pleine et entière des femmes arabes à l'activité économique, dans des conditions d'égalité, outre qu'il fait obstacle à leur droit fondamental à la libre circulation des personnes.

L'absence de services et de structures, telles que crèches et garderies : en 2003, sur 1 700 crèches, seules 36 étaient situées dans des localités arabes – soit seulement 2 % du total, alors que les enfants palestiniens représentent 30 % de la population infantine d'Israël²³.

Les entreprises commerciales sont rares dans la population arabe vivant en Israël, surtout parmi les femmes, lesquelles sont pour la plupart tributaires des ressources et des revenus de leur famille. Les femmes palestiniennes se tournent vers les marchés locaux et leur capacité à créer des entreprises est très faible²⁴.

Au lieu d'instaurer l'égalité de l'accès à l'emploi et d'accroître la participation des Palestiniens à l'activité économique, le Gouvernement a notamment retardé le processus de planification, empêché l'attribution de crédits pour l'implantation de zones industrielles et la création de nouvelles agglomérations, et n'a rien fait pour faciliter l'accès aux transports²⁵.

Cet état de choses s'explique par les différences de traitement et par des inégalités dans l'application des lois par le système judiciaire israélien; par les violations des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'Israël a signés et ratifiés et qui invitent les États Membres à assurer aux femmes l'égalité de l'accès et de la participation à l'emploi et à l'économie, par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; et par la violation des dispositions de la résolution 1325 (2000), qui engage les États Membres à respecter scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire protégeant les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits.

Manifestement, le débat sur les sexospécificités s'intensifie en Israël, mais cela n'est guère perceptible dans la pratique, et l'intégration des femmes est un sujet dont on ne parle quasiment jamais²⁶. Aucune mesure préférentielle ou spéciale n'a été prise pour promouvoir l'égal accès des femmes palestiniennes à l'emploi, encourager la parité des sexes dans les postes de la fonction publique ainsi qu'un rôle plus actif dans l'économie israélienne.

L'inertie de certains facteurs socioculturels concourt lourdement à limiter l'accès des femmes palestiniennes aux activités économiques, voire à les en exclure. Or les articles 2 f) et 5 a) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes exigent de modifier ou d'abroger toute pratique fondée sur l'idée d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes.

En conclusion, l'objectif consistant à émanciper les femmes et à améliorer leur condition, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration et le Programme d'action de

Beijing et d'autres textes issus des grandes conférences n'étant ni réalisés ni poursuivis, nous demandons à la Commission d'enjoindre le Gouvernement israélien de respecter ses obligations internationales en vue d'assurer l'égalité des femmes palestiniennes, notamment l'égalité économique. De plus, le phénomène de la pauvreté en Israël, qui frappe surtout les femmes palestiniennes, devrait être examiné lors du sommet extraordinaire qui sera organisé par l'ONU en septembre 2005, comme le Secrétaire général l'a recommandé dans son rapport intitulé : « Un monde plus sûr : notre affaire à tous ».

Notes

- ¹ Sauf indication contraire, la présente déclaration concerne uniquement les citoyennes palestiniennes d'Israël vivant en Israël.
- ² Sharon Galant, *Economy and Sustainable Development: Participation of Women*, publié par Adva Center information on Equality and Social Justice in Israel, mai 2001. Peut être consulté sur le Web à <<http://www.adva.org/aim/aim.html>>.
- ³ Id.
- ⁴ *The Arab Population in Israel*, Central Bureau of Statistics, accessible sur le Web, à <<http://www.cbs.gov.il/hodaot2004/01>>.
- ⁵ The Sikkuy Report 2003-2004, *Monitoring Civic Equality Between Arab and Jewish Citizens of Israel*, novembre 2004, publié par Sikkuy-Association pour l'égalité des chances; peut être consulté sur le Web, à <<http://www.sikkuy.org.il/english/report%202004.pdf>>.
- ⁶ Leah achdout, Annual Survey 2002-2003, Institut national d'assurances, avril 2004; peut être consultée sur le Web, à <http://www.btl.gov.il/English/pirsumin/annual_survey/skira_20023.pdf>.
- ⁷ Id.
- ⁸ Shlomo Swirski et al. *Two Years of Destructive Policies, Critique of the Budget Proposal for Israel for Fiscal 2004, from a Gender Perspective*, Adva Center; peut être consultée sur le Web, à <<http://www.adva.org/Budget2004GenderEnglish.htm>>.
- ⁹ Id.
- ¹⁰ Id.
- ¹¹ *Poverty and Inequality in Income Division*, National Insurance Institute, novembre 2004, uniquement disponible en hébreux, à <<http://www.btl.gov.il/pdf/oni2003.pdf>>.
- ¹² Id. Voir la note 5 ci-dessus.
- ¹³ Voir la note 5 ci-dessus.
- ¹⁴ Id.
- ¹⁵ Id.
- ¹⁶ Voir la note 4 ci-dessus.
- ¹⁷ Voir la note 5 ci-dessus.
- ¹⁸ The Sikkuy Report 2002-2003, *Monitoring Civic Equality Between Arab and Jewish Citizens of Israel*, juillet 2003; peut être consulté sur le Web, à <<http://www.sikkuy.org.il/2003/english03/en2003.html>>.
- ¹⁹ Id.
- ²⁰ Voir la note 5 ci-dessus.
- ²¹ Id.

²² Voir la note 18 ci-dessus.

²³ Id.

²⁴ Ageta Nira Krauss, *Women in Israel*, recueil de données et d'informations publiées par l'Israël Women's Network, peut être consulté sur le Web, à <<http://www.iwn.org.il/DataBookE.htm>>.

²⁵ Ameen Fares, « Le budget de l'État et les citoyens arabes – rapport socioéconomique de 2004 » publié en hébreux par le Mossawa Center (Centre d'information pour les citoyens arabes d'Israël).

²⁶ Voir la note 2 ci-dessus.
